



PRÉFET DES YVELINES

Liberté

Égalité

Fraternité

**Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de
l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France**

Unité départementale des Yvelines



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) 25 AVRIL 2024

PAPREC ENERGIE THIVERVAL-GRIGNON



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACTION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Sommaire

1. Situation administrative

2. Inspection

3. Contrôle inopiné des rejets atmosphériques et autosurveillance

4. Mesures en semi-continu des PCDD/PCDF

5. Instruction

6. Annexe

Situation administrative

Arrêtés en vigueur :

- Arrêté préfectoral de prescription complémentaire du 1^{er} juillet 2022 ;
- Se substitue aux arrêtés préfectoraux du 19 avril 2018 et 31 mars 2021.
 - ↳ Rubrique 2771 (installation de traitement thermique de déchets non-dangereux).
- APC du 1^{er} juillet 2022 applicable à la société SEPUR pour le centre de tri (rubriques 2714 et 2713).

Inspection du 11 juillet 2023

Thématiques abordées :

- prévention de la pollution atmosphérique;
- gestion et traçabilité des déchets présents sur site;
- dispositifs d'acceptation des déchets;
- gestion des risques accidentels.

Inspection du 11 juillet 2023

Constats : 4 non conformités :

1) dépassement des VLE journalière pour les paramètres CO et HCl

- CO (7 dépassement 10 min) → issus d'essais sur les répartitions d'air primaire et secondaire (optimisation de la combustion de la chaudière) et un dépassement en avril (fuite de chaudière) ;
- HCl 1 dépassement VLE jour (15 mg/Nm³ contre 10 autorisé) → suite à un bourrage de la trémie de chaux.

*NC : non conformité
CO : monoxyde de carbone
HCL : acide chlorhydrique*

Inspection du 11 juillet 2023

Constats : 4 non conformités :

2) défaut de présentation du certificat d'acceptation préalable des boues incinérées

→ transmission du document par courrier du 25 septembre 2023 ;

3) défaut de présentation des bulletins d'analyses des boues à incinérer

→ transmission du document par courrier du 25 septembre 2023

4) absence de signalétique relatif au dispositif d'obturation des eaux pluviales et industrielles et impossibilité pour l'exploitant d'affirmer qu'un volume disponible minimal de 602 m³ du bassin de rétention est respecté à tout instant

→ *à vérifier lors de l'inspection du 29 avril 2024*

Contrôle inopiné air et autosurveillance

- CI AIR 2023 effectué le 16 et 17 janvier 2024
 - Aucune non conformité détectée sur les rejets et essais des lignes d'incinération 3 et 4
- Autosurveillance du mois d'août à décembre 2023
 - 2 dépassements 30 min en HCl des chaudières (août et novembre) issus d'un mauvais mélange en fosse (présence importante de matière plastique) ;
 - 1 dépassement 30 min en NH₃ de la chaudière 4 issu d'une surinjection d'urée en phase d'arrêt.

CI : contrôle inopiné

VLE : Valeurs Limites d'Émissions

HCl : acide chlorhydrique

NH₃ : ammoniac

Mesure en semi-continu des PCDD/PCDF

- Absence de dépassements en PCDD et PCDF pour l'année 2023 ;
- L'Inspection des installations classées constate une nette amélioration du respect des VLE en matière de rejets atmosphériques entre l'année 2023 et 2022.

PCDD : Polychlorodibenzo-p-dioxine

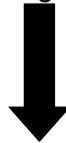
PCDF : PolyChloroDibenzoFurane

Instructions 2023

Instruction d'un dossier PAC transmis le 24 juillet 2023 par l'exploitant :

Modifications des systèmes de détection et de lutte contre l'incendie

*mise en place d'une nouvelle cuve et agrandissement du local source,
mise en place de moyens d'extinction incendie au niveau des quais et fosses,
mise en place d'une détection incendie au niveau des fosses, trémies et GTA
et moyens d'inertage au gaz au niveau des TGBT*



Validation de la DRIEAT transmise par courrier le 30 août 2023

*PAC : porter à connaissance
GTA : groupe turbo-alternateur
TGBT : tableau général basse tension*

Instructions 2023

Instruction du dossier de réexamen dans le cadre du BREF WI (traitement de déchets par incinération) ;



Prise d'acte du dossier de réexamen le 20 mars 2024 sans demande de dérogation aux MTD ;



Attente de transmission du rapport de base de la part de l'exploitant

IED : Directive sur les émissions industrielles

BREF WI : document relatif aux meilleures techniques disponibles en matière d'incinération de déchets (Best REFerence Waste Incineration).

MTD : Meilleures techniques disponibles

Merci de votre attention